



Compte-Rendu du Conseil Municipal Mairie de Saint-Laurent

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 8 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Date de convocation : le 02/04/2021.

Nombre de Conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	13

PRESENTS : AVOUAC Boris, MATTELIN Fabien, PUIS Xavier, VEDRINE Marie, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, PENHOUËT Anthony, RIN Kévin, MIEUSSET Sonia, SAUTOUR Laure.

ABSENTS : PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, POLLET Elodie, NOUASSRIA Eva, GRAF Thomas.

Ont donné pouvoir : POLLET Elodie à MATTELIN Fabien, NOUASSRIA Eva à HUBRECHT Laetitia.

Monsieur PUIS Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil du 11 mars 2021
2. Compte de gestion 2020 – Budget principal
3. Compte administratif 2020 – Budget principal
4. Affectation des résultats 2020
5. Budget primitif 2021 – Budget principal
6. Vote du taux des impôts locaux
7. Subventions – Extension de l'école
8. Convention de servitude de passage
9. Points divers

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 19h09

1. Approbation du compte rendu du conseil du 11 mars 2021

Approbation à l'unanimité.

2. Délibération 2021 04 10 - Vote du Compte de Gestion - Budget Principal 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du Budget Principal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Délibération 2021 04 11 - Vote du Compte administratif Budget Principal Exercice 2020

Le Conseil municipal délibérant sur le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Boris AVOUAC, Maire.

○ Section de Fonctionnement

• Recettes

	Réalisé	Evolution
CA 2019	762 058.37 €	-8.28%
CA 2020	703 756.49 €	

Compte	Objet	CA 2019	CA 2020	%
73111	Contributions directes	188 764.00 €	197 625.00 €	5%
7473	Département - Subventions diverses (Fond Genevois)	177 407.00 €	176 045.00 €	-1%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de public	81 889.00 €	91 024.00 €	11%
7411	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	46 241.00 €	45 528.00 €	-2%
752	Revenus des immeubles	24 879.56 €	24 583.54 €	-1%
7067	Activités périscolaires - Participations reçues des familles	39 892.05 €	26 460.90 €	-34%
7022	Coupes de bois	33 973.57 €	40 361.08 €	19%

• Dépenses

	Réalisé	Evolution
CA 2019	567 711.33 €	6.27%
CA 2020	605 703.50 €	

Compte	Objet	CA 2019	CA 2020	%
012	Charges de personnel	195 247.79 €	218 801.98 €	12%
739221	Reversement FNGIR	45 107.00 €	45 107.00 €	0%
615231	Entretien des voies et réseaux	29 287.70 €	45 091.50 €	54%
653...	Indemnités, frais de mission, et de formation des maires, adjoints, conseillers	33 079.49 €	31 416.51 €	-5%
6553	Service incendie SDIS	23 364.00 €	23 572.00 €	1%
60621	Combustibles (gaz fioul chauffage)	15 870.73 €	23 145.69 €	46%

o Section d'investissement

• Recettes

	Réalisé	Evolution
CA 2019	291 211.04 €	-18.65%
CA 2020	245 443.89 €	

Compte	Objet	CA 2019	CA 2020	%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	218 394.72 €	81 460.40 €	-62.70%
13	Subventions d'investissement reçues	5 850.00 €	96 973.61 €	1558%
10222	F.C.T.V.A.	17 603.00 €	35 957.00 €	104%
10226	Taxe d'Aménagement	21 614.51 €	16 940.08 €	-22%

• Dépenses

	Réalisé	Evolution
CA 2019	280 067.10 €	-101.50%
CA 2020	138 993.18 €	

Compte	Objet	CA 2019	CA 2020	%
2315	Travaux VRD et Réseaux	68 249.22 €	0.00 €	-100%
2132	Local commercial	3 649.85 €	32 878.18 €	801%
2135	Maison des Associations de Sonnex	615.00 €	0.00 €	-100%
2117	Bois et Forêts	30 927.29 €	5 833.68 €	-81%
2128	Autres agencements et AMGT terrains - City Stade	70 076.40 €	14 875.20 €	-79%
1641	Emprunts	19 884.72 €	20 127.12 €	1%
202	Révision du Plu	23 241.60 €	0.00 €	-100%
2031	Frais d'études	2 088.00 €	9 640.80 €	362%

A l'unanimité :

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2020 ;
- **CONSTATE** les différentes dépenses et recettes, ainsi que le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020,

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	703 756.49 €	256 587.83 €
<i>dont excédent</i>	<i>113 406.64 €</i>	<i>11 143.94 €</i>
Dépenses	605 703.50 €	138 993.18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	117 594.65 €	211 459.63 €

➤ **ADOPTE** le compte administratif 2020 du Budget Principal.

4. Délibération 2021 04 12 - Affectation des résultats Budget Principal Exercice 2020

Le Conseil municipal,

- Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2020 dans cette même séance,
- Constatant que le compte administratif 2020 présente :
 - un excédent de fonctionnement de 211 459,63 euros,
 - un excédent d'investissement de 117 594,65 euros,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 lors du vote du budget primitif 2021,

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2020**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	256 587.83 €	Recettes	817 163.13 €
<i>Dont report 2019 - 001</i>	<i>11 143.94 €</i>	<i>Dont report 2019 - 002</i>	<i>113 406.64 €</i>
Dépenses	138 993.18 €	Dépenses	605 703.50 €
SOLDE	117 594.65 €	SOLDE	211 459.63 €
↓		↓	
AFFECTATION AU 001 Recette Investissement N+1 117 594.65 €		AFFECTATION AU 002 Recette Fonctionnement N+1 117 260.37 €	
↓		↓	
Pour financer les dépenses d'investissement 117 594.65 € 94 199.26 € <hr/> 211 793.91 €		Pour financer les dépenses de fonctionnement 117 260.37 €	

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement

002 Excédent antérieur reporté fonctionnement : 117 260,37 €uros

023 Virement à la section d'investissement : 94 199,26 €uros

Excédent d'investissement

001 Excédent antérieur reporté investissement : 117 594,65 €uros

5. Délibération 2021 04 13 - Vote du Budget primitif 2021 - Budget Principal

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2021 pour le budget principal de la commune.

- **Section de fonctionnement**

- **Recettes**

Budget Primitif 2021	772 590,34 €	Budget Primitif 2020	764 213,29 €
		Compte Administratif 2020	703 756,49 €

Compte	Objet	CA 2020	BP 2021
73111	Contributions directes	197 625.00 €	201 577.00 €
7473	Département - Subventions diverses (Fond Genevois)	176 045.00 €	152 000.00 €
002	Excédent reporté	113 406.64 €	117 260.37 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de public	91 024.00 €	91 000.00 €
7411	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	45 528.00 €	44 801.00 €
7067	Activités périscolaires - Participations reçues des familles	26 460.90 €	32 000.00 €

- **Dépenses**

Budget Primitif 2021	772 590,34 €	Budget Primitif 2020	764 213,29 €
		Compte Administratif 2020	605 701,85 €

Compte	Objet	CA 2020	BP 2021
012	Charges de personnel	218 801.98 €	233 130.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	94 199.26 €
739221	Reversement FNGIR	45 107.00 €	45 107.00 €
653...	Indemnités, frais de mission, et de formation des maires, adjoints, conseillers	31 596.51 €	41 460.00 €
615231	Entretien des voies et réseaux	45 091.50 €	50 000.00 €
6288	Autres services extérieurs	27 312.90 €	32 000.00 €

- **Section d'investissement**
 - **Recettes**

Budget Primitif 2021	1 526 579,15 €	Budget Primitif 2020	1 133 670,38 €
		Compte Administratif 2020	385 195,13 €

Compte	Objet	CA 2020	BP 2021
1641	Emprunt en euros	0.00 €	443 001.33 €
021	Virement de la section de fonctionnement	139 752.04 €	94 199.26 €
001	Excédent reporté sur BP	11 143.94 €	117 594.65 €
10226	Taxe d'aménagement	16 940.08 €	15 040.00 €
13	Subventions d'investissement reçues	96 973.61 €	855 526.00 €

- **Dépenses**

Budget Primitif 2021	1 526 579,15 €	Budget Primitif 2020	1 133 670,38 €
		Compte Administratif 2020	138 993,18 €

Compte	Objet	CA 2020	BP 2021
2031	Frais d'Etudes école	9 640.80 €	126 484.00 €
2111	Terrains nus	3 194.84 €	91 920.47 €
2152	Installations de voirie	2 393.57 €	53 300.00 €
2315	Constructions	0.00 €	1 164 624.07 €
27638	Autres établissements publics - Portage foncier Chef-lieu	9 209.33 €	17 407.80 €
1641	Emprunts	20 127.12 €	13 333.32 €

Le budget s'établit et s'équilibre en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	772 590,34 €	772 590,34 €
Investissement	1 526 579,15 €	1 526 579,15 €
TOTAL	2 299 169,49 €	2 299 169,49 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2021 du budget Principal pour les montants énoncés ci-dessus et repris au sein de la maquette budgétaire officielle.

6. Délibération 2021 04 14 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Après avoir pris connaissance des budgets primitifs 2021,
Considérant le transfert de la part départementale aux communes en matière de taxe foncières sur les propriétés bâties,
Et au vu des explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote les taux des taxes de la fiscalité directe 2021 comme suit :
 - Taxe d'Habitation : 9,66 %
 - Taxe Foncier Bâti : 19,91 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 35,88 %

7. Délibération 2021 04 15 - Demandes de subventions : Extension du groupe scolaire et construction d'un réfectoire et d'une halte-garderie

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de solliciter des aides financières pour l'extension du groupe scolaire et la construction d'un réfectoire et d'une halte-garderie par le biais de :

- L'Etat - Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)
- L'Etat - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- L'Etat - Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)
- Le Conseil Régional – Contrat Ambition Région (CAR)
- Le Conseil Départemental - Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Le montant estimatif des travaux est de 1 070 520,07 € Hors Taxes. Il est proposé de demander des subventions pour financer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de réalisation de l'extension du groupe scolaire et la construction d'un réfectoire et d'une halte-garderie,
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat par le biais de la DETR, de la DSIL et du CRTE, du Conseil Régional par le biais du CAR et du Conseil Départemental par le biais du CDAS.

8. Délibération 2021 04 16 - Convention de servitude de passage de réseaux à vocation publique en terrain privé de la Commune de Saint-Laurent et incorporation d'ouvrage au domaine public

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de régulariser une autorisation de passage des canalisations existantes sur les parcelles numéros A 254 et A 1937 appartenant à la commune de Saint-Laurent au profit de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Autorise** la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées au profit de la Communauté de Communes du Pays Rochois sur les parcelles de terrain figurant au cadastre de la Commune de SAINT-LAURENT de la manière suivante :

Commune SAINT LAURENT

Référence cadastrale		Observations
----------------------	--	--------------

Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	Surf. ml	
A	254		AUX HESARDS	295	4	
A	1937		SAINT LAURENT	1355	95	
Total en ml					99	

- Prend acte que la constitution de servitude sera faite en la forme administrative et que l'acte de constitution de servitude sera reçu par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois, en sa qualité d'officier public.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de représenter la Commune de Saint-Laurent à l'acte de constitution de servitude et l'autorise à signer toute pièce se rapportant à cet acte.

9. Points divers

- Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin : deux scrutins le même jour.
- SIVU (syndicat piscine) : ouverture pour les scolaires début mai. La piscine n'est plus fonctionnel (pompe, bassin qui ont bougé) pour le public. Une rénovation est prévu : 3 architectes dont retenus pour un coût total de 7 millions d'euros. La commune participe à hauteur de 10 000 € pour l'instant, il faudra prévoir 14 000€ pour la rénovation.
- Fibre : déjà mise en route dans quelques zones, une réunion publique est prévue par Covage en mai.
- Proxim'iti : l'inauguration de l'arrivée de la ligne L a eu lieu le 6 avril. Il y a 8 descentes et 7 montées pour 2 arrêts dans la commune : au niveau de Sonnex et au chef-lieu.
- Prix de l'eau : La commune a actuellement le tarif le plus élevé de la CCPR. Afin que toutes les communes soient égalitaires, un lissage des prix va être effectué progressivement sur 2 ans et en 2 fois pour arriver à 1,30€ le m2 dans 2 ans avec une augmentation de l'abonnement de 2 euros.
- Terrain avec une OAP au chef-lieu : la mairie est sollicitée par des promoteurs, il est nécessaire d'anticiper. L'OAP doit être plus restrictif et doit être resserré (par exemple parking en souterrain, non fermé pour éviter d'avoir une accumulation de voitures au chef-lieu). Une rencontre est prévue avec la CAUE, la DDT et l'EPF le 21 mai 2021 afin de préparer au mieux ce projet. Une réinstruction de l'OAP uniquement est possible sans avoir à faire une révision du PLU. Il y a également une possibilité d'un périmètre d'enquête pour se donner du temps par rapport au promoteurs. Il est proposé de se réunir de façon informelle autour d'un café pour en parler et échanger des idées.
- Projet d'extension de l'école : L'architecte retenu pour le projet d'extension de l'école est M'Architecte. Ils doivent présenter l'esquisse de l'école la semaine prochaine.
- Forêt : invasion de bostryches à surveiller, il y a déjà eu des pertes d'arbres.

- Radar mobile : il a été placé à 3 endroits : en face de l'écho des montagnes, puis route de Credox puis route de Moussy. Les résultats ont l'air d'être positifs mais la question se pose sur le côté répressif.
- Scolaire : des tests salivaires ont été effectués. Les enfants du personnel soignant ont pu être orientés vers l'école du centre de Saint-Pierre pour la semaine de fermeture des écoles avant les vacances. Le prix pour la ruche aux livres a été remis et le projet est en cours de réflexion pour la construction.
- Il y a un bon retour de la fourniture du matériel scolaire gratuit : les élèves sont soigneux, il y a moins de problèmes entre eux. L'avis des enseignants et des parents est très positif.
- Rentrée 2021 : La fermeture de classe est en sursis jusqu'en septembre. Il y aura l'arrivée de 12 CP et d'un CE2.
- Nom de l'école : un travail avec les enseignants et les élèves va être réalisé afin de trouver un nom à l'école, peut-être le nom d'un lieu ou d'une personne qui représentera Saint-Laurent.
- Question contrat vert bleu : création corridor, référent ambrisie, intervenants à l'école sur la biodiversité.
- Dépôts sauvages : de nombreux déchets sauvages sont retrouvés et dernièrement de la laine de bois. Il serait souhaitable que la gendarmerie puisse passer régulièrement. Xavier fait le tour de la commune pour enlever les encombrants.
- Évènement « la nuit est belle » : extinction des lumières pour une nuit le vendredi 21 mai, les festivités autour de cet événement sont annulées à cause du Covid.
- Mutilation des chevaux : toujours d'actualité, être vigilant et ne pas diffuser sur les réseaux car cela alerte les personnes qui font ce genre de choses.

Fin de la séance à 21h00

Le Maire,
Boris AVOUAC

